

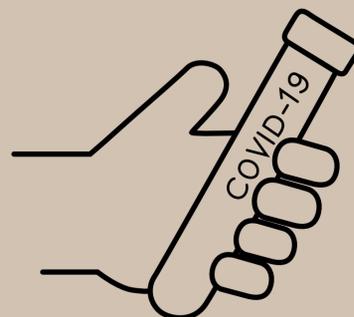
Prochaine décision prévue le 14 avril

A partir du 22 mars:



Rencontres à l'intérieur: max. 10 personnes

Recommandation: réduire les contacts; limiter les rencontres entre plusieurs ménages.



Recommandation: faites-vous tester!

En cas de symptômes et avant toute rencontre. Les tests rapides sont aussi gratuits pour les personnes non symptomatiques.

Mesures toujours en vigueur:



Fermeture:

- Restaurants et bars
- Discothèques et boîtes de nuit
- Etablissements culturels (intérieur)
Exception: musées, bibliothèques
- Installations sportives (intérieur)
- Lieux de loisirs (intérieur)



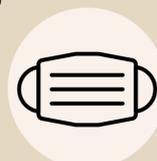
Rassemblements en extérieur:
max. 15 personnes



Interdiction des événements



Télétravail obligatoire



Port du masque:
obligation étendue



Enseignement à distance dans les hautes écoles



Règles pour les domaines skiables



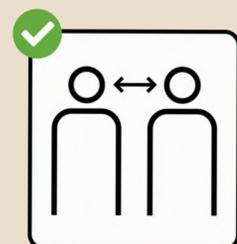
Interdiction des sports de contact



Chant: seulement en famille (exception: moins de 20 ans)



Sport et culture: exceptions pour les moins de 20 ans



Respecter les distances



Respecter les règles d'hygiène des mains



Porter un masque